



## ***Les industriels impliqués dans le réemploi des emballages***

**[Paris, le 17 septembre 2024] ELIPSO et ses partenaires ont élaboré une Charte mettant en évidence les 10 principes présidant un juste réemploi des emballages en plastique. Cette initiative vise à orienter notre approche collective pour mettre en œuvre un réemploi pertinent du point de vue de l'économie circulaire, en mettant en lumière les points d'attention essentiels.**

Les principes énoncés visent à encourager le développement d'un réemploi juste, pertinent et responsable, favorisant ainsi une économie circulaire et participant à réduire l'impact environnemental des emballages.

**Les 10 Principes de la Charte reviennent sur les pratiques incontournables à mettre en place pour un déploiement en adéquation avec la loi, comprenant notamment un dispositif standardisé national juste, équitable et accessible à tous, qui pourrait être développé à l'échelle européenne, et qui serait soutenable du point de vue économique et environnemental.**

**En bref, la Charte énumère les principes suivants :**

1. La standardisation doit définir un ensemble de spécifications sans imposer de design unique ;
2. Les spécifications sont à développer en transparence pour combiner la réussite technique et l'acceptabilité sociétale ;
3. Les spécifications doivent être accessibles à tous ;
4. La standardisation doit se développer dans des délais harmonisés pour tous les matériaux ;
5. Les fabricants d'emballages doivent pouvoir participer aux réunions techniques dédiées à l'élaboration des spécifications des emballages standards ;
6. Les standards ne doivent pas être imposés lorsque des initiatives non standardisées ont démontré leur pertinence environnementale ;
7. Les incitations financières doivent soutenir les infrastructures de réemploi dans toutes les régions de France, y compris les DROM-COM ;
8. L'innovation matériaux nécessaire au développement du réemploi doit être soutenue financièrement et accompagnée techniquement pour émerger sans perturbation majeure des filières de recyclage existantes ;
9. Il est des cas où la fonction utile et irremplaçable de l'usage unique des emballages en plastique doit être privilégiée pour des raisons sanitaires, techniques ou environnementales ;
10. ELIPSO souhaite que toute la chaîne de valeur initie une pédagogie pour le grand public sur le juste réemploi. Pour des raisons d'insularité, les DROM-COM nécessitent une communication spécifique.

**L'adhésion à cette charte est ouverte à tous ceux qui partagent nos engagements.** Pour vous associer à cette initiative, veuillez nous contacter à l'adresse suivante en nous envoyant votre logo : [contact@elipso.org](mailto:contact@elipso.org).

*Nous comptons sur votre soutien et votre engagement pour faire de cette charte un levier puissant de changement vers un développement responsable du réemploi des emballages plastiques.*

**ELIPSO** est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballage plastique (rigide et souple) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

[elipso.org](http://elipso.org) - Twitter : @Elipsoemballage – [contact@elipso.org](mailto:contact@elipso.org) - 01 46 22 33 66